

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE LA CISSE ET DES SES AFFLUENTS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE LA CISSE ET DE SES AFFLUENTS

**Date de convocation :**

Le 01 février 2019

Nombre de délégués :

En service : 35
Présents : 22
Votants : 26

N°04-CS26/02/2019

Objet : Participation 2019 des EPCI membres (PI)**Avis : Favorable à l'unanimité****Transmission en Préfecture le :**

15/03/2019

Publication / notification le :

18/03/2019

L'an deux mille dix-neuf,

Le mardi 26 février à dix-huit heures trente,

Le Conseil Syndical s'est réuni à Herbault, sous la présidence de M. Jean-Louis SLOVAK (pouvoir de M. Jean MATHIOT).

Etaients présents :

Mesdames Christèle DESSITE, Micheline RIVIERE, Valérie DEPLOBIN (pouvoir de M. Gérard SERER).

Messieurs Marc BOUVE, Jean-Pierre VOISIN, Etienne LONQUEU, Jacky RUET, Jean-Marc LABBE, Henri BURNHAM, Dimitri MULTEAU, François BORDE, Serge NOUZIERES (pouvoir de Mme Marie-Claire GRUGIER-CREQUINE), Didier DENIAU, Jean-Pierre MARIN, Bertrand LANOISELEE, Jean-François HUBERT, François OURY, Laurent COUCHAUX, Jean Michel LENA, Claude ROUVRE (pouvoir de M. Daniel PERRIN), Pascal CONZETT.

Participaient également à la réunion sans prendre part au vote : Messieurs Valentin BAHE, Ludovic COGNARD, Thibault SCHNEIDER et Christelle TOUZET.**Etaients excusés :** Mesdames Marie-Claire GRUGIER-CREQUINE, Catherine LHERITIER et Mrs Marc GAULANDEAU, Didier MOELO, Yannick SEVREE, Lionel RANVAL, Daniel PERRIN, Jean MATHIOT, Gérard SERER.

Est nommé secrétaire de séance M. Jean-Pierre MARIN

Participation 2019 des EPCI membres (PI)

Compte tenu des avis écrits formulés par la CA. Agglopolys, la C.C. Touraine Est Vallées et la C.C. Castelrenaudais et des avis oraux des C.C. Beauce Val de Loire et C.C. Val d'Amboise, il est proposé de limiter les dépenses liées au programme PI pour l'exercice 2019 à 50 000 € TTC. Les actions à réaliser (étude diagnostic PI et/ou restauration des vannages stratégiques prioritaires) seront étudiées après consultation des entreprises (en cours) et avis des EPCI membres dans le courant du 1er semestre 2019.

En l'absence d'aides à déterminer pour ce programme d'action et après avis favorable de la commission finances du 04/02/2019 et du bureau du 20/12/2019, il est proposé de retenir la participation des EPCI pour l'exercice de la compétence PI suivante :

EPCI	Participation PI 2019
C.C. Beauce Val de Loire	5 312,74 €
C.A. Agglopolys	26 991,56 €
C.C. Territoires Vendômois	117 €
C.C. Castelrenaudais	533,13 €
C.C. Val d'Amboise	12 180,88 €
C.C. Touraine Est Vallées	4 864,69 €
TOTAL SMB Cisse	50 000 €

Conformément à l'avis formulé par les EPCI membres, cette participation sera inscrite au BP 2019 en section d'investissement, et versée en 2 fois (acompte 50% à l'approbation du budget et le solde proratisé après réalisation des dépenses affectées au programme PI).




4, Rue du Bailli
41 190 HERBAULT

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE LA CISSE ET DES SES AFFLUENTS

Le conseil syndical à l'unanimité :

- ✓ **Adopte** les cotisations PI 2019 des EPCI,
- ✓ **Charge** le Président d'établir les titres conformément à l'avis formulé ci-dessus par les EPCI membres.


Le Président,
Jean-Louis SLOVAK